

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2021

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 25 janvier 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

Présents :

Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Monsieur Fabien GRILLOT,
Monsieur Grégory BASIN,
Madame Emilie DOHRMANN,
Monsieur Samuel CAILLAULT,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Jean-Yves ROUIT,
Monsieur Saïd SERBI,
Madame Sandrine MAZZUCA,
Monsieur Frédéric RICHARD,
Madame Morvarid VINCENT,

Madame Samira MAKHLOUFI,
Monsieur Jérôme FALLETTI,
Madame Emilie MEDARD,
Madame Isabelle CHABERT,
Monsieur Thierry CULOMA,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Flavie VARRAUD-ROSSET,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Madame Marie-Hélène MENNESSIER,
Monsieur Yannick BOIREAUD.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

- Mme Chantal GIORDA à Mme Samira MAKHLOUFI
- Mme Joséphine KUDIN à M. Alexandre GENNARO
- M. Xavier TROSSET à M. Grégory BASIN
- Mme Cécile RYBAKOWSKI à M. Morvarid VINCENT
- Mme Cécile MERIGUET à Mme Karine POIROT
- M. Clément DUMON à M. Jérôme FALLETTI

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 19 janvier 2021.

Affichage de la convocation le mardi 19 janvier 2021.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Karine POIROT comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion au service intérim du CDG 73.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant à intervenir avec le CDG 73 prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale au 31.12.2021.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de mandater le CDG 73 pour mener la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » avec le CDG 73.
- **DESIGNE**, à l'unanimité, les nouveaux membres élus auprès des commissions municipales.
- **PROCEDE**, à l'unanimité, à la nouvelle désignation des délégués auprès des divers organismes faisant appel à la représentativité de la Commune au sein de leur organisation administrative.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle composition de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} janvier 2021.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement intérieur de la médiathèque au 1^{er} janvier 2021.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'aménagement de 2 espaces de médiation numérique et sollicite auprès du Département de la Savoie l'obtention d'une subvention pour le soutien en équipement informatique de ces lieux de médiation numérique.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention avec Grand Chambéry pour la constitution de groupement de commande pour la géolocalisation des réseaux d'éclairage public.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention avec GRAND CHAMBERY pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire.
- **DECIDE**, avec 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHABERT – VARRAUD ROSSET et Mrs BRET – GERARD – CULOMA), de créer un emploi non permanent d'agent administratif, à temps complet à raison de 35h hebdomadaires sur le grade d'adjoint administratif pour une durée de un mois.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir avec l'OPAC DE LA SAVOIE sur la participation communale à la réhabilitation des 243 logements de ses immeubles situés dans le quartier du Val Fleuri.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création du groupement de commandes avec GRAND CHAMBERY, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et la commune de La Motte Servolex pour la maintenance de la plateforme de dématérialisation « profil acheteur »

Le Maire
Alexandre GRIGNARD

